

# Assemblée Générale Constitutive du Comité Départemental de la Meurthe Moselle représentant au niveau Départemental la Fédération Française des Pêches Sportives

## Procès-verbal

Sur invitation du Président du Comité Départemental de Pêche Sportive au Coup, les différents clubs de la Meurthe Moselle recensés par les anciennes Fédérations de Pêche se sont réunis le Samedi 25 juin 2016 à 15 heures à SAINT-MAX, Foyer Culturel Gérard Léonard Place de l'Europe.

### Préambule :

Conformément aux directives de la Fédération Française des Pêches Sportives, constituée récemment à la demande du Ministère de la Jeunesse et des Sports, un Comité Départemental de cette nouvelle Fédération regroupant les clubs de pêches sportives toutes disciplines réunies doit être constitué avant fin juin 2016 dans chaque département.

### Représentation :

Etaients présents les Clubs suivants :

Brème 54,

Carache Lunévilloise Compétition,

Sport Pêche Compétition Nancy

Team Sensas Compétition 54

Team Sensas l'Espadon,

US Jarny.

Jean-Pierre LACOMBE, actuel Président du Comité Départemental de Pêche Sportive au Coup assure la présidence de séance.

Il rappelle l'historique de cette évolution ainsi que l'ordre du jour de la réunion figurant sur l'ordre du jour.

## 1) Adoption des statuts

L'ensemble des Clubs présents sont volontaires afin de créer le Comité Départemental de la Meurthe et Moselle représentant au niveau Départemental la Fédération Française des Pêches Sportives

Les statuts sont lus devant l'assemblée

Les statuts sont adoptés à l'unanimité des présents.

## 2) Election du Comité Directeur

L'article 7 des statuts prévoient un Comité Directeur de 7 à 15 membres

Sont candidats :

**CHASSARD Jean**

**CAUDIN Renaud**

**FLAMENT Stéphane**

**INTIHAR Alexandre**

**JACOB Frédéric**

**LACOMBE Jean-Pierre**

**OSCENDA Serge**

**SECULA Audrey**

Les clubs membres du comité départemental disposent selon l'article 5 des statuts d'un nombre de voix variable en fonction de leur effectif

|                                       |              |        |
|---------------------------------------|--------------|--------|
| La Carache Lunévilloise Compétition : | 22 licenciés | 2 voix |
| Le SPC Nancy :                        | 16 licenciés | 2 voix |
| Le Team Sensas 54 :                   | 13 licenciés | 1 voix |
| L'US Jarny :                          | 13 licenciés | 1 voix |
| La Brème 54                           | 5 licenciés  | 1 voix |
| Le Team Sensas l'Espadon              | 6 licenciés  | 1 voix |

Les huit candidats sont élus à l'unanimité

Le Comité Directeur sera complété si besoin lors d'une future assemblée générale

Des postes pourront notamment être attribués aux pêcheurs de carpes, carnassiers, mouche ou mer s'ils se manifestent.

### 3) Election du Président

Le Comité Directeur propose la candidature au poste de Président de Jean-Pierre LACOMBE  
Jean-Pierre LACOMBE est élu à l'unanimité.

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> des statuts, le siège est fixé au domicile du Président, à savoir :  
19 bis, rue Georges Clémenceau 54130 SAINT-MAX

### 4) Formation du Bureau

Le comité directeur nomme :

A la fonction de Secrétaire général : Alexandre INTIHAR

A la fonction de Trésorier Général : Stéphane FLAMENT

Au poste de Vice-président : Audrey SECULA

Au poste de Vice-Président : Renaud CAUDIN

Au poste de Secrétaire Adjoint : Jean CHASSARD

Au poste de Trésorier Adjoint : Frédéric JACOB

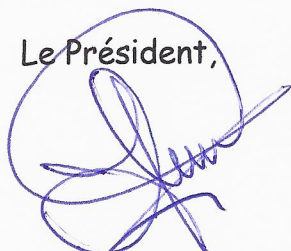
Ultérieurement des postes de vice-présidents seront attribués à chaque discipline présente qui possédera également une commission dédiée au sein du CD 54.

Aucune question diverses n'étant évoquées, l'ordre du jour est épuisé.

L'assemblée générale est clôturée à 17 heures

Fait à Saint Max, le 25 juin 2016

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JPL', enclosed within a circular scribble.

Jean-Pierre LACOMBE

Le Secrétaire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'AI', with a long horizontal stroke extending to the left.

Alexandre INTIHAR